

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY-MONTPELLIER 3

MASTER

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D612-33 à D612-36, D613-1 à D613-6, D613-11, D681-2, D683-2 et D684-2 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 7 juin 2011 relatif à l'habilitation de l'Université Paul Valéry-Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. BENOIT SOUBEYRAN, né le 7 octobre 1986 à NIMES (030), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER ARTS, LETTRES, LANGUES**, à finalité RECHERCHE, mention LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES, spécialité ÉTUDES OCCITANES

mention très bien

est délivré à **M. BENOIT SOUBEYRAN**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Montpellier, le 27 janvier 2014

Le titulaire



N°

MONTIII 10702294

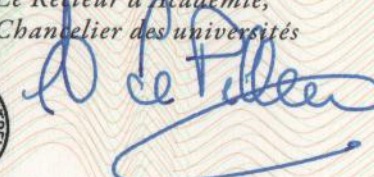
/2014201205318

La Présidente



Anne FRAÏSSE

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Armande LE PELLEC MULLER